



**Ronan OFFRE**  
**Agent général Aréas Assurances**  
RESIDENCE AQUARELLA  
6 Rue DES CONSULS  
PORT ARIANE  
34970 LATTES

Téléphone : 04.67.22.10.79.  
Courriel : r.offre@areas-agence.fr  
N° Orias (www.orias.fr) : 07018115

**Monsieur Etienne COLLIGNON**  
quartier de la Mandille  
1175 Chemin de BARRERE  
31430 ST ELIX LE CHATEAU

**Nos références :** 0334|0692

LATTES, le 31/08/2022

**Vos références :** Sociétaire n° 3835090  
Contrat n° CA0194C7E

## ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

valable\* jusqu'au 31/08/2023

Assurance de responsabilité locative

\* Sous réserve de toute modification, suspension, annulation ou fin d'effet du contrat qui viendrait postérieurement à la date de la présente attestation.

Aréas Dommages atteste assurer **Monsieur Etienne COLLIGNON** pour la maison composée de 8 pièces principales et de 60 m<sup>2</sup> de dépendances, située 90 RUE DE L EGLISE, 31350 MONDILHAN.

Sont notamment garantis :

- Les conséquences de sa responsabilité à l'égard du propriétaire pour les dommages matériels subis par les biens immobiliers et mobiliers issus de la location
- Les dommages aux biens assurés et les responsabilités à l'égard des voisins et des tiers résultant des événements suivants :
  - ♦ Incendie, explosion
  - ♦ Dégât des eaux

Cette garantie s'applique également pour les locaux dont l'assuré(e) est le locataire temporaire lors de séjours de vacances ou de villégiatures de moins de trois mois..

La qualité d'assuré est définie aux conditions générales et conditionne la garantie du contrat.

**La présente attestation ne peut engager Aréas Dommages au-delà des clauses et conditions du contrat RESPONSABILITÉ CIVILE auquel elle se réfère et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.**

Pour Aréas Dommages  
le Directeur Général

49, rue de Miromesnil - 75380 Paris Cedex 08  
[www.areas.fr](http://www.areas.fr)

Aréas Dommages | Aréas Vie  
N° Siren : 775 670 466 | N° Siren : 353 408 644  
Sociétés d'assurance mutuelles à cotisations fixes  
Entreprises régies par le Code des Assurances